

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les enfants dont les parents perçoivent l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) et :

- Scolarisés en primaire ou au collège
- Domiciliés dans le Gers
- Licenciés dans un club gersois, affilié à une fédération sportive

Les personnes en situation de handicap, sans condition d'âge, ni de ressources.

QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE ?

25€ = le montant pris en charge par le Département

COMMENT EN BÉNÉFICIER?

Le licencié remet au club :

- L'imprimé du bon de réduction
- La copie de l'ARS (document de la CAF ou de la MSA)
- Un certificat de scolarité de l'année en cours
- Les autres documents pour établir la licence sportive (imprimé, photos, certificat médical...)

Le licencié règle le montant de sa licence sportive diminué des 25€.

Le club adresse les justificatifs remis par la famille (imprimé, ARS et certificat de scolarité) ainsi que le tableau récapitulatif des licenciés, bénéficiaires de l'aide, au service Sport et Jeunesse du Département.

Le Département rembourse au club le montant total des réductions appliquées à l'ensemble des licenciés concernés.

Ce dispositif est cumulable avec le Pass'Sport mis en place par l'Etat.

CONTACT

Département du Gers

Direction des Dynamiques Associatives, Culturelles et Participation Citoyenne Service Sport et Jeunesse

81 route de Pessan - BP 20569 32022 AUCH - CEDEX 9 05 62 67 41 20 sports@gers.fr



DEMANDEZ VOTRE PASS'SPORT 32

2() TERRE DE JEUX 24

SAISON 2022/2023

Le Département du Gers souhaite favoriser la pratique sportive des gersois.es.

Si vous remplissez les critères ci-dessous, vous pouvez bénéficier d'une réduction sur le montant de la licence sportive de votre/vos enfant(s).



Si vous avez plusieurs enfants éligibles au Pass'Sport 32, vous pouvez photocopier ce document.

CONDITIONS:

- Être bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire
- Être scolarisé dans une école élémentaire (de CP à CM2) ou au collège
- Être gersois et pratiquer dans un club du Département
- Le club doit être affilié à une fédération sportive

Ce dispositif s'adresse également aux personnes en situation de handicap, sans condition d'âge, ni de ressources (joindre justificatif).

DOCUMENTS À REMETTRE AU(X) CLUB(S) :

- Cet imprimé
- Copie de l'attestation de droits à l'allocation de rentrée scolaire 2022
- Certificat de scolarité 2022/2023

BON DE RÉDUCTION

À VALOIR SUR LE MONTANT DE LA LICENCE SPORTIVE DE VOTRE ENFANT POUR LA SAISON 2022/2023 25€

Nom : Prénom :	Signature du président du club
Date de naissance :	
Nom du club 2022/2023 :	
REPRÉSENTANT LÉGAL	
Je soussigné(e) :	(nom, prénom du représentant légal)
Domicilié(e) :	(adresse du représentant légal)